



Licenciement economique abusif

Par **coco2206**, le **17/09/2009** à **22:18**

Bonjour, Mon soucis. Je suis licenciée depuis le 8 septembre, je faisais parti d'un service informatique composé de 5 personnes (2 stagiaires + 1 responsable france et un directeur informatique basé à l'étranger et moi même). Un des 2 stagiaires a été embauché pendant ma période de réflexion de 21 jours pour acceptation de la CRP (il va reprendre certaines taches de mon poste), et les taches dans son contrat etaient faisable par moi-même avec un peu de formation, car j'ai lu que l'employeur doit tout faire pour ne pas licencié. Ma questions est : lors de l'établissement des critères de licenciement, doivent ils le faire par service ou bien par poste occupé, car dans mon service chaque personne a des taches bien spécifique. Pour les critères, je suis la plus ancienne et je suis parent isolée, mais seule à mon posternLe problème est que j'ai su il n'y a pas longtemps de source sur (mon directeur) qu'une personne allait être embauché pour mon poste mais à l'étranger. Je leur ai envoyé le 9 septembre la demande de critère et ils m'ont juste répondu qu'il avaient pris les 3 légaux. Pour le reclassement ils ont proposés le même poste aux 8 licenciés, pour ma part ce poste proposé n'est pas du tout dans ma qualification. Nous savons qu'il font cela pour faire des economies. Merci de vos réponses. Bien cordialement